

Bulles en fureur

LA BD AU SERVICE
DE L'INSERTION DES JEUNES
EN CONFLIT AVEC LA LOI

EN PARTENARIAT AVEC
LA VILLE DE RENNES
ET LA CITE INTERNATIONALE
DE LA BANDE DESSINEE
ET DE L'IMAGE

**Théâtre de la Paillette à Rennes (35)
le samedi 19 octobre 2019**



Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Sommaire

01

2 BULLES EN FUREUR : REDÉCOUVRIR LE PLAISIR DE LIRE

02

3 LE PROGRAMME DÉTAILLÉ

03

4 LA SÉLECTION DES BANDES DESSINÉES

04

4 LE PRIX JEUNES CRÉATEURS

05

5 LES INVITÉS DE LA 28^è ÉDITION

06

5 LES PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

07

6 LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE A LA PJJ

08

7 LE DROIT A L'IMAGE DES MINEURS PRIS EN CHARGE PAR LA PJJ

01

Bulles en fureur : redécouvrir le plaisir de lire

Un évènement culturel autour de la bande-dessinée, piloté par la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Grand-Ouest, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) et la ville de Rennes.

*La culture au service
de l'insertion des mineurs
en conflit avec la loi*

Tout au long de l'année, les jeunes pris en charge par la PJJ lisent une sélection de bandes-dessinées, et se réunissent lors d'une journée de remise des prix afin de voter individuellement pour celles de leur choix. Cette journée est aussi l'occasion pour les jeunes de rencontrer les auteurs, et d'échanger avec eux sur l'univers de la bande-dessinée. La participation de jeunes issus des bibliothèques de la ville de Rennes aux jurys et à la journée de remise des prix permet une mixité des publics enrichissante pour tous.

Par ailleurs, se tient en parallèle un concours « jeunes créateurs » : les jeunes volontaires proposent une création artistique réalisée selon un cahier des charges précis, en rapport avec les thèmes des bandes dessinées.

*Au programme :
lecture, rencontres, échanges,
argumentation et votes !*

La journée de remise des prix de cette 28^{ème} édition se déroulera le samedi 19 octobre 2019, au théâtre de la Paillette, à Rennes.

Chaque année depuis 1992, de 400 à 800 jeunes, dont de nombreux mineurs pris en charge par la PJJ, participent à l'opération Bulles en fureur. Cet évènement sert plusieurs objectifs :

Il permet au jeune sous-main de justice de se familiariser avec le livre, l'écriture, le dessin et de découvrir ou redécouvrir le plaisir de lire.

Bulles en fureur est un évènement qui favorise l'accès à la culture pour le plus grand nombre et concourt à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Les éducateurs de la PJJ travaillent tout au long de l'année avec les jeunes sur ces notions, nécessaires à leur insertion socio-professionnelle.

La BD est un média accessible et adapté, elle constitue un support pédagogique intéressant pour les jeunes les plus éloignés de la scolarité et les plus en difficulté. Les thématiques développées dans les histoires sont autant de supports pour échanger avec les éducateurs sur des questions de santé, la relation aux autres, le rapport aux règles, la citoyenneté, etc.

*La BD, véritable outil au
service de l'imagination
et de la création*

02

Le programme détaillé

8H00 : ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

9H30 : OUVERTURE DE LA MANIFESTATION

Par les représentants de la Ville de Rennes, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image

Remise du prix « Bulles en Fureur - André-Georges Hamon » sélection Pré-Ados, décerné à Laurent Dufreney et Isabelle Mandrou, alias Miss Prickly, pour l'ouvrage « Les cochons dingues » aux éditions Delcourt, **en présence des auteurs. Les auteurs seront présents tout au long de cette 28ème édition et dédicaceront leur ouvrage.**

Remise du prix « Bulles en Fureur - André-Georges Hamon » sélection Ados décerné à Gwénola Morizur et Marie Duvoisin, pour l'ouvrage « Nos embellies » aux éditions Bamboo.

10H15 : LANCEMENT DE LA FABRIQUE À BULLES

Espace lecture, découverte des BD pour l'édition 2020, atelier dresseurs de robots, atelier histoire sans fin, création de badges, caricatures, espace dédicaces, librairie, exposition Jeunes Créateurs, danse.

11H30 A 12H30 : REGROUPEMENT DE TOUS LES JEUNES ET ADULTES DANS L'AMPHITHÉÂTRE

Présentation des 6 bandes-dessinées de la catégorie Pré-Ados par les comédiens de la SERPE. Election par tous les jeunes de 3 BD pré-ados par boitiers électroniques pour le concours 2020.

12H30 : DÉJEUNER

14H30 À 15H30 : REGROUPEMENT DE TOUS LES JEUNES ET ADULTES DANS L'AMPHITHÉÂTRE

Présentation des 6 bandes-dessinées de la catégorie Ados par les comédiens de la SERPE. Élection par tous les jeunes de 3 BD ados par boitiers électroniques pour le concours 2020.

15H30 : REMISE DU PRIX JEUNES CRÉATEURS 2019

16H15 : GOÛTER ET CLÔTURE OFFICIELLE DE LA JOURNÉE

03

La sélection des bandes dessinées



Chaque année des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, et des bibliothèques, se réunissent au mois de juin à Angoulême pour lire et sélectionner, parmi une cinquantaine de bande-dessinées, celles qui feront partie de la prochaine édition.

Dans un premier temps, 18 BD sont retenues, 9 pour le prix pré-ado et 9 pour le prix ado. A ce stade, les professionnels réunis à la CIBDI choisissent parmi celles-ci 6 BD qui feront partie de la sélection définitive. Le reste du choix appartient aux jeunes. Lors de la journée de remise des prix qui a lieu chaque année en octobre, les 12 BD restantes sont présentées aux adolescents de façon ludique (improvisation théâtrale autour de leurs thématiques). Les jeunes votent par boîtiers électroniques pour élire leurs 6 BD préférées.

A l'issue de la journée, 12 BD sont retenues (6 par les professionnels et 6 par les jeunes). Elles constituent la sélection définitive qui concourt pour l'édition suivante de Bulles en fureur.

Ainsi, le choix des ouvrages primés en cette 28^{ème} édition (2019) a été effectué parmi les BD sélectionnées l'année dernière lors de la 27^{ème} édition (2018).

04

Le prix jeunes créateurs



Chaque année, au sein des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les adolescents qui le souhaitent peuvent concourir au prix «Jeunes créateurs» en réalisant une création artistique.

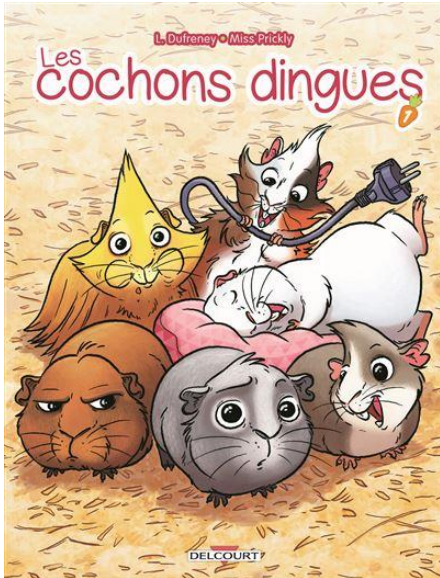
L'œuvre réalisée peut être un ouvrage littéraire illustré (recueil de poèmes, bande dessinée, calligraphies...), graphique, vidéo, photographique, ou multimédia, imaginé à partir des bandes dessinées de l'édition en cours.

Le prix récompense la recherche esthétique, l'originalité, l'esprit d'initiative et la qualité du contenu. Les créations sont exposées lors de la journée nationale.

Le jury est constitué de jeunes, de personnalités du monde de la B.D ainsi que de professionnels du ministère de la Justice et des représentants de la ville de Rennes.

05

Les invités de la 28ème édition



Cette 28ème édition de Bulles en Fureur sera l'occasion pour les jeunes participants de venir à la rencontre des deux professionnels du monde de la bande-dessinée :

- ❖ Isabelle MANDROU, alias Miss Prickly, illustratrice de la BD «Les Cochons Dingues »
- ❖ Laurent DUFRENEY, scénariste de la BD «Les Cochons Dingues»

Les auteurs seront présents tout au long de la manifestation. Ils dédicaceront leur ouvrage et participeront à des échanges sur le monde de la bande dessinée.

06

Les partenaires de l'évènement



Afin d'assurer le succès de cette manifestation, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) s'appuie sur le soutien de partenaires nationaux et locaux qui s'engagent aux côtés de jeunes en difficulté pour valoriser leur participation à cette manifestation.

Bulles en fureur est organisée par la direction inter-régionale Grand-Ouest de la PJJ, avec le soutien financier et matériel de la ville de Rennes, qui participe directement à l'organisation de la manifestation.

La Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême apporte également un soutien financier et matériel à la manifestation, ainsi que son expertise sur la thématique de la bande dessinée, notamment en formant les professionnels.

La prise en charge à la protection judiciaire de la jeunesse

143 327

C'est le nombre de jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, toutes mesures confondues (chiffres 2018)

53% sont des mesures de milieu ouvert

43% sont des mesures d'investigation éducative

4% sont des mesures de placement

9 000

C'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

60% d'entre eux sont des éducateurs

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Pour cela, elle s'appuie sur des principes essentiels à savoir l'éducabilité de tous, le respect des droits des mineurs et de leurs parents et l'adaptation permanente des réponses éducatives aux évolutions des jeunes qui lui sont confiés.

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, elle dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives.

La PJJ pilote et coordonne des dispositifs de placement mais également de milieu ouvert et d'insertion, diversifiés et individualisés. Il s'agit de lutter efficacement contre la récidive et de donner l'occasion à ces adolescents, dont certains sont en rupture à la fois familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur. Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leurs capacités de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Ces prises en charge reposent avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs des services, assistants de service social œuvrent quotidiennement aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et les aider à construire leurs parcours de vie.

La PJJ travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, les services de police et de gendarmerie ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise.

La PJJ accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes par des activités collectives et fédératrices. Elle porte aujourd'hui plusieurs grands événements autour du sport, de la culture ou de la gastronomie qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité et le respect de soi et des autres. Organisées par les équipes éducatives des régions, elles s'appuient sur des partenariats associatifs et institutionnels solides. Elles permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes pour lesquels des parcours souvent difficiles empêchent de construire un projet. Ces manifestations sont des supports éducatifs qui visent avant tout à conduire vers l'insertion sociale et professionnelle durable.

Le droit à l'image des jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

Vous êtes journaliste et vous participez à cet évènement ?

Quelques règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

ATTENTION :

Il n'est possible de :

- Filmer
- Photographier
- Enregistrer
- Interviewer

que les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale ont été recueillies, tout en garantissant leur anonymat.

La législation prévoit une protection totale de l'identité du mineur afin de laisser à celui-ci toutes les chances de réinsertion.

L'anonymat doit être général (image, nom et prénom, voix, lieux d'habitation, actes commis, famille proche s'ils sont sources d'identification ...). Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié.

Il est impératif de recueillir les autorisations des deux titulaires de l'autorité parentale et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.

En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations même si l'anonymat physique, patronymique, géographique et factuel a été respecté par les journalistes.

Dans le cadre de cet évènement, les autorisations ont été recueillies par les directeurs de service et les éducateurs.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés et également modifier leurs voix.

CONTACTS PRESSE

presse-justice@justice.gouv.fr

Sarah ROBLET | 01 70 22 78 75 | 06 07 33 37 70 | sarah.roblet@justice.gouv.fr (presse nationale)
Pierre ROUILLE-PATRIER | 06 78 54 83 30 | pierre.rouille-patrier@justice.fr (presse régionale)